

TULLE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
Secrétariat Général
KP/SC
COMMUNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° \_\_\_\_\_

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE****Arrêté désignant Monsieur Michel CAILLARD, Conseiller délégué à la Citoyenneté et la Vie des Quartiers**

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.18,
- Vu la délibération n°1 du 27 mars 2026 créant huit postes de Maires-Adjoints,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026,
- Vu la délibération n°2 du 27 mars 2026 portant délégation accordée au Maire et aux Adjoints conformément aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant que tous les adjoints de la collectivité sont titulaires d'une délégation de fonctions
- Considérant, dans ce contexte, que le Maire peut donner des délégations aux conseillers municipaux,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Une délégation de fonctions est accordée à Monsieur Michel CAILLARD, conseiller municipal, pour exercer sous le contrôle et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives à la Citoyenneté et à la Vie des Quartiers.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Michel CAILLARD est autorisé, dans le cadre de sa délégation, à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives :

- à la définition des actions favorisant le respect du vivre ensemble
- à la mise en œuvre d'actions favorisant le civisme et la participation des habitants à la vie publique
- à la gestion des relations avec les associations de quartier
- à la mise en place d'actions de concertation avec la population

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel CAILLARD, la délégation dont il bénéficie sera exercée, par ordre de priorité par les Adjoints suivants : Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME, les conseillers délégués suivants : Monsieur Mathieu MOUSSOUR, Madame Nicole ESTERLE, Monsieur Jean-Paul PETIT, Madame Cécile THÉVENET et Madame Nicole LATHIÈRE

**ARTICLE 4 :** Monsieur Michel CAILLARD, les Adjoints suivants : Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME, les conseillers délégués suivants : Monsieur Mathieu MOUSSOUR, Madame Nicole ESTERLE, Monsieur Jean-Paul PETIT, Madame Cécile THÉVENET et Madame Nicole LATHIÈRE et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et publié sur le site de la Ville de Tulle.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

TULLE, le 3 avril 2026

Le Maire.

Laurent MELIN



Transmis au contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : - 3 AVR. 2026

0267 030.2026